

Calendrier prévisionnel du mouvement 2020

SOUS RESERVE D'AJUSTEMENTS EN COURS D'ANNEE DE LA DDEC OU DU RECTORAT

CAE	RECTORAT		
31 January 2020			Date limite de dépôt des intentions de mutations ou de réemploi auprès des CAE d'origine , après signature du Chef d'établissement
5 February 2020			Date limite de transmission des intentions de mutation ou de réemploi, par les Chefs d'établissement, à la CAE de la Réunion
10 February 2020			10H00 Réunion de bureau
mercredi 12 février 2020		CAE	13H30 : <i>consultation des dossiers</i>
			14h30 : <i>calendrier, étude et classification des dossiers pour les mutations inter partant vers les autres académies et intra, réintégration, des demandes de premier emploi en contrat définitifs, anciens CDI ayant obtenu un contrat provisoire</i>
avant le 15 février 2020			chaque CAE doit s'être réunie avant cette date : - pour examiner les demandes intra et communiquer cette codification à chaque enseignant par courrier - proposer une codification des demandes inter et transmettre aux CAE concernées
			Envoi aux CAE concernées des demandes de mutation pour la métropole
			Envoi aux candidats de leur codification attribuée en CAE
	28 février 2020		Date limite de déclaration d'intention de cessation de fonctions (imprimé C du Rectorat) .
		Date limite de déclaration d'intention de mutation (imprimé B du Rectorat)	
		Date limite d'envoi par les CE de la liste des maîtres dont le service est réduit ou supprimé (imprimé A du Rectorat)	
	Du 23 mars 2020 au 04 avril 2020		Affichage des services vacants (consultation par les chefs d'établissement)
		Saisie par les chefs d'établissement des services susceptibles d'être vacants	
19 mars 2020			Date limite de transmission des dossiers inter académies à la DDEC de la Réunion - Date limite de réception à la DDEC des compléments dossiers de mutation pour les candidats INTRA
23 mars 2020			10H00 Réunion de bureau
mercredi 25 mars 2019		CAE	13H30 : <i>consultation des dossiers</i>
			14H30 : <i>étude et classification des dossiers mutation intra complétés, inter (venant d'autres académies), et liste des admissibles - Positionnement des berceaux</i>
avant le 05 avril 2020			Envoi par la CAE au candidat de la codification portée à sa demande de mutation
	Du 09 avril 2020 Au 15 avril 2020		Publication par le rectorat des services vacants et susceptibles d'être vacants
		Consultation par les candidats.	
			Saisie des vœux par le candidat sur le site du rectorat.
8 avril 2020			Date limite de réception à la DDEC des compléments dossiers de mutation pour les candidats INTER
20 avril 2020			10H00 Réunion de bureau
mercredi 22 avril 2020		CAE	13H30 : <i>consultation des dossiers</i>
			14H30 : <i>avec la liste des postes vacants, études des cas particuliers, des pertes d'emploi, propositions d'affectations</i>
	02 au 11 mai 2020		Saisie des avis par les chefs d'établissement.
		Envoi au rectorat par les candidats externes de la fiche de synthèse et des pièces justificatives liées à la situation familiale (s'il y a lieu)	
25 mai 2020			10H00 Réunion de bureau
mercredi 27 mai 2020		CAE	13H30 : <i>consultation des dossiers</i>
			14H30 : <i>ajustement des propositions d'affectations avant CCMA</i>
	5 June 2020 12 June 2020		CCMA en formation spéciale au Rectorat
		Envoi par le rectorat des candidatures retenues, classées par ordre de priorité aux chefs d'établissement.	
courant juin 2020			Remontée à la CNA des heures vacantes restantes, en enseignants en perte d'heures ou de contrat dont la situation n'est pas réglée.
	26 June 2020		date limite des retours des accords des directeurs
29 juin 2020			10H00 Réunion de bureau
1 July 2020		CAE	14h30 : <i>affectation des dossiers traités en CNA. (et des DR)</i>